

LE COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE ET LES PROBLEMES
D'EQUIPEMENT SPORTIF

Le 22 mai dernier, M. Ivar VIND, en sa qualité de président de la Commission mixte, présidait une réunion de travail qui s'est tenue au Château de Vidy et dont le propos était de chercher les meilleurs moyens d'obtenir et de transmettre aux Comités nationaux olympiques des informations sur les équipements sportifs et de loisir.

Assistaient à cette première réunion M. ROSKAM, représentant le Groupe international de travail pour l'équipement sportif, et le Professeur ORTENSI représentant l'Union internationale des architectes.

Voyons ce que sont ces deux groupements :

Le Groupe international de travail pour l'équipement sportif

Le nom allemand de cette organisation est "Internationaler Arbeitskreis für Sportstättenbau" (IAKS). IAKS fut fondé à Düsseldorf en 1965 comme entreprise à bénéfice non commercial. Ses tâches sont les suivantes :

- a) rassembler, évaluer et faire part de l'expérience acquise dans le plan, la construction et l'utilisation de l'équipement
- b) étudier la gestion et le fonctionnement de toutes sortes d'équipements sportifs et de loisir.

Tous les deux mois, IAKS publie un périodique ainsi qu'une documentation sur les écrits disponibles concernant la construction des équipements sportifs et de loisir. Nous avons du reste rendu compte dans nos dernières Lettres d'Informations des équipements qui présentaient un intérêt sportif.

Cinq groupes de travail rédigent des rapports sur le travail effectué par IAKS et par ses membres. IAKS informe également ses membres des résultats des actions entreprises aussi bien que des recherches et tests faits sur les matériaux de construction.

IAKS coopère ou établit des contacts avec :

- a) l'Union internationale des architectes (UIA)
- b) l'Association internationale du loisir
- c) la Commission pour les constructions sportives
- d) le Conseil international pour les sports et l'éducation physique

et d'autres importantes associations nationales et internationales ainsi que des organisations locales gouvernementales qui ont des rapports très étroits avec le sport et les loisirs.

IAKS groupe environ 800 membres dans 42 pays. Son adresse est la suivante :

Internationaler Arbeitskreis für Sportstättenbau e.v.
Carl Diemweg
Bundesrepublik DEUTSCHLAND.

Une base solide de coopération étroite avec le Comité International Olympique vient d'être établie.

L'Union internationale des architectes (UIA)

Son quartier général est à Paris. L'UIA est une organisation mondiale comprenant 35'000 collaborateurs actifs et environ 200'000 membres.

Les activités de l'UIA sont divisées en différents groupes de travail, tels que :

- industrialisation
- architecture industrielle
- santé.

Elle comprend cinq commissions :

- a) Commission des constructions scolaires
- b) Commission des installations sportives
- c) Commission pour l'exercice de la profession
- d) Commission pour l'habitat
- e) Commission pour l'urbanisme.

L'UIA est représentée dans 75 pays et comprend 65 petites sections nationales. 300 membres environ travaillent dans les cinq commissions mentionnées ci-dessus.

La Commission pour les installations sportives comprend

15 membres et 12 membres suppléants. Son président est M. Igor ROGIN (URSS). Cette commission s'est attachée à l'éthique du sport et à la terminologie des bâtiments sportifs, de l'équipement sportif pour l'usage du public comprenant des immeubles polyvalents, des symboles de plans et des équipements de loisir.

Le secrétaire général de l'UIA est à Paris. Son président est M. Pierre VAGO. M. Romuald WIRSZYLLLO (Pologne) est le secrétaire général de la Commission pour les installations sportives.

L'UIA et les membres des cinq commissions prennent part régulièrement aux compétitions internationales d'architecture.

La Commission de l'UIA des installations sportives publie des rapports sur ses activités.

Dès le mois de mai 1969, une exposition itinérante d'équipement sportif fera le tour du monde. Cette exposition durera environ 3 ans et comprendra toutes les nouveautés d'architecture sportive et d'équipement sportif; elle montrera également l'équilibre économique nécessaire entre le coût de certains équipements et celui de leur entretien.

Les Comités olympiques nationaux sont invités à participer à cette exposition itinérante qui commencera probablement son voyage à Varsovie en mai 1969, à l'occasion de la session du Comité International Olympique dans cette ville. Vous pourrez lire le règlement de cette exposition à la fin de notre article.

Désormais, un représentant du Comité International Olympique assistera aux réunions de l'UIA pour les sujets ou projets qui présenteront un intérêt pour les Comités nationaux olympiques.

* * *

REGLEMENT

DE L'EXPOSITION MONDIALE PERMANENTE D'ARCHITECTURE SPORTIVE DE L'UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES

Projet

Le but

L'exposition a pour objet de représenter :

Les réalisations mondiales les plus nouvelles dans le domaine de l'architecture sportive :

- a) les solutions fonctionnelles des bâtiments tout entiers
- b) la composition d'urbanisme et architecturale des terrains et des bâtiments sportifs
- c) les solutions des structures portantes
- d) les détails fonctionnels.

L'évolution de la pensée architecturale dans le domaine de l'aménagement des équipements sportifs d'après les exemples des constructions qui ont exercé la plus grande influence sur les conceptions des projets de bâtiments sportifs à l'échelle mondiale.

Le caractère

L'exposition doit être permanente - périodiquement complétée et

Itinérante, c'est-à-dire fondée sur le principe suivant lequel elle doit constamment changer de lieu, conformément au calendrier préalablement établi.

Le mode de choix des constructions pour l'exposition

Les constructions sportives achevées sont les seules qui peuvent être exposées. Les projets non réalisés - même les plus intéressants - ne sont pas admis.

Adressée par les membres de la Commission ou par les Sections nationales de l'UIA au Secrétariat de la Commission des équipements sportifs et récréatifs / Adresse : Section nationale polonaise de l'UIA - SARP, Varsovie, 2, rue Foksal, Pologne / la documentation concernant les constructions sportives édifiées tout dernièrement dans les différents pays / courtes descriptions techniques complétées par les dessins et les photographies indispensables / permettra de sélectionner et de choisir les spécimens pour l'exposition.

La sélection préliminaire de la documentation fournie est confiée au Groupe éliminatoire dont font partie : le délégué du Comité exécutif de l'Union, le président de la Commission des équipements sportifs et récréatifs, le secrétaire de la Commission et deux de ses membres élus pour trois ans.

La décision définitive concernant l'admission à l'exposition des différentes constructions choisies par le Groupe mentionné ci-dessus, est prise par tous les membres de la Commission, tous les trois ans, à leur réunion successive.

Le Secrétariat de la Commission informe immédiatement les intéressés sur le choix des constructions présentées.

La partie de l'exposition intégrant les réalisations les plus nouvelles ne peut contenir plus de 80 constructions. A cet effet, les sujets antérieurs les plus remarquables doivent passer dans la partie de l'exposition consacrée à l'évolution de la pensée architecturale et les thèmes moins intéressants dans les archives.

Le mode d'exposition

La documentation des constructions choisies pour l'exposition doit être préparée et envoyée au Secrétariat de la Commission des équipements sportifs et récréatifs de l'UIA, par les Sections nationales intéressées de l'Union, à leurs frais, et conformément aux propositions adressées à ces dernières par le Groupe éliminatoire et le chef de l'exposition.

Conformément au principe adopté, chaque construction présentée ne peut occuper plus de deux panneaux dont les dimensions sont fixées à 1,0 x 1,0 m. Le format le plus petit des photographies est déterminé à 36 x 50 cm.

Le chef de l'exposition est tenu de préparer les panneaux du point de vue technique et plastique de façon uniforme d'après la documentation fournie par les Sections nationales.

Tous les éléments destinés à l'exposition doivent être élaborés et exécutés de manière qu'il soit possible de les plier, de les transporter et d'échanger un spécimen contre un autre sans enfreindre l'ensemble de l'exposition.

Le calendrier de l'exposition

L'ordre, suivant lequel l'exposition doit être présentée dans les différents Etats est établi en fonction des annonces de participation adressées à la Commission par les Sections nationales de l'UIA.

La direction de la Commission / le délégué du Comité exécutif de l'Union, le président et le secrétaire de la Commission de concert avec le représentant du chef de l'exposition / est autorisée à établir le calendrier de l'exposition.

Le calendrier de l'exposition est établi pour trois ans; après cette période, l'exposition doit être renvoyée à son lieu d'origine, afin d'être actualisée.

L'ordre suivant lequel l'exposition doit être présentée dans les différents Etats dépend aussi bien de l'ordre dans lequel parviendront les annonces de participation que de la situation géographique des lieux envisagés pour l'exposition afin de réduire au possible les frais de l'envoi des spécimens.

Le financement de l'exposition

Les frais de préparation des documents photographiques des plans caractéristiques et des descriptions des constructions présentées à l'exposition, sont supportés respectivement par les Sections nationales.

Le chef de l'exposition supporte les frais de préparation des panneaux,

Les frais de transport des spécimens depuis le lieu de provenance de l'exposition et ensuite d'un lieu de l'exposition dans un autre, durant la période des trois années, ainsi que les frais de leur renvoi, sont solidairement couverts par toutes les Sections nationales qui ont pris part à l'exposition dans cette période.

Les participants à l'exposition

Toutes les Sections nationales de l'Union internationale des architectes ainsi que les Comités olympiques nationaux ont le droit de prendre part à l'exposition - sous réserve qu'ils respecteront les obligations du règlement.

Le chef de l'exposition

..... est le chef de l'exposition.

Il est responsable devant la Commission des équipements sportifs et récréatifs de l'ensemble des spécimens et de leur préparation adéquate, conformément au règlement ainsi que de la conservation - notamment des panneaux qui doivent être gardés dans les archives.

Le chef de l'exposition a le droit de les utiliser pendant les expositions suivant ses propres besoins, en conformité avec le calendrier de l'exposition normale.

Le chef de l'exposition peut être changé et l'exposition peut être liquidée au cours de la période des trois années sur la proposition du chef de l'exposition ou tout au moins sur celle de la moitié de tous les membres de la Commission. Cette proposition doit être approuvée par le Comité exécutif de l'UIA.

Romuald WIRSZYLLLO - Pologne / Dagoberto ORTENSI - Italie